

Ecoles maternelles : une charte signée pour valoriser le travail des Atsem

Les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) voient leur rôle mieux reconnu grâce à la signature d'une charte officielle. Portée par la municipalité, cette initiative vise à améliorer leurs conditions de travail et à renforcer leur collaboration avec les enseignants. Un engagement fort pour offrir aux jeunes élèves un accompagnement de qualité au quotidien.

Le Républicain Lorrain - 09 mars 2025 à 19:03 - Temps de lecture : 2 min

|



Les trois directrices des écoles maternelles de la commune ont validé la charte des Atsem.

Une étape importante a été franchie pour la reconnaissance et l'amélioration des conditions de travail des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) de la Ville de Guénange.

En présence du maire, Pierre Tacconi, de l'adjointe en charge des affaires scolaires et des trois directrices des écoles maternelles de la commune (La Canopée, Sainte-Scholastique et Les Capucines), la charte des Atsem a été officiellement signée.

Cette signature marque un engagement fort en faveur de ces agents indispensables au bon fonctionnement des écoles maternelles.

La charte vise à reconnaître pleinement leur rôle aux côtés des enseignants, à garantir un cadre de travail adapté et à améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes enfants au quotidien.

Le maire a salué « le travail essentiel des Atsem, véritables piliers de l'école maternelle, qui assurent un soutien précieux tant pour les enseignants que pour les enfants ».

L'adjointe en charge des affaires scolaires, Mathilde Bonan, a insisté sur l'importance de cette charte, qui « formalise des engagements concrets pour valoriser la profession et améliorer la collaboration entre tous les acteurs de l'éducation ».

Les directrices des écoles maternelles ont également exprimé leur satisfaction face à cette initiative, soulignant l'importance du travail en équipe pour le bon déroulement des journées scolaires.

Fruit d'un dialogue constructif et d'une concertation approfondie avec les agents concernés et les représentants de l'Éducation nationale, cette charte illustre une volonté commune d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des tout-petits, en mettant en avant la coopération entre les différents acteurs de l'éducation.

Avec le choix de mettre un Atsem par classe, soit 13 agents au total pour l'année scolaire 2024-2025, la Ville affirme sa volonté d'offrir un environnement propice à l'épanouissement et aux apprentissages des jeunes élèves.